



## Comité Technique Paritaire du 27 avril 2017 La CGT vous informe

Le 31 mai 2017

Cher-e-s collègues,

Vous trouverez ci-dessous notre compte-rendu du comité technique qui s'est tenu le 27 avril 2017 en présence :

### **Pour l'Autorité territoriale**

- des élu-e-s : Mme FITA (Présidente), Mme LUMEAU, Mme MARTIN, Mme GIRAL, M. GILABERT, M. BRIANÇON, M. CAZES.
- du DGS : M. MUNSCH
- des DGD : Mme VEDEL, Mme LALA-ALQUIER, Mme PAOLI
- des représentant-e-s des directions : Mme PEYRONEL (DRHT), Mme CHOMET (DRHM), M. BALAGEAS, M. CELIE

### **Pour les représentant-e-s titulaires du personnel**

- |             |             |
|-------------|-------------|
| - CGT (3),  | - FO (2),   |
| - CFDT (4)  | - UNSA (2), |
| - FAPT (3), | - SUD (1).  |

## **Sommaire**

### **Points soumis au vote**

POINT 1 : Approbation du Procès-Verbal du CTP du 26 janvier 2017.

POINT 2 : Présentation d'organigrammes et modification

POINT 3 : Reprise en régie de la restauration du Lycée Lamour de Nîmes

### **Points non soumis au vote**

POINT 4 : Dispositif « équipements pédagogiques individuels – carte Jeune »

POINT 5 : Présentation des projets SI

POINT 6 : Maisons de la région

## Préambule

---

Alors que la Collectivité mobilise sans compter les agents dans des démarches participatives. (la Transfo, projet d'administration, etc.), on aurait pu espérer que cette volonté d'associer, de consulter et de concerter se retrouvât (enfin) au cœur du dialogue social.

Par notre action intersyndicale du 18 janvier 2017, nous avons demandé le respect des décisions prises par les instances représentatives du personnel.

Nous attendons toujours 6 mois après ce rendez-vous, comme la Présidente et le DGS s'y étaient pourtant engagés, **l'application des décisions de la CAP C concernant des temps partiels** ou encore la mise en œuvre des **équipes de titulaires/remplaçants dès la rentrée 2017** sur Toulouse et Montpellier.

Par notre action intersyndicale du 18 janvier 2017, nous avons demandé également **le respect de la parole donnée par la Présidente Carole DELGA** dans le processus de fusion et de réorganisation de la collectivité :

- Ne pas imposer de mobilité géographique forcée
- Maintenir les effectifs actuels durant le mandat
- Préserver le dispositif d'action sociale dans un cadre harmonisé favorable aux agents
- Réaliser une **étude d'impact menée par le CHSCT** (et non pas un audit bâclé au rabais) et prendre en compte ses conclusions
- Maintenir un service public en gestion directe

**Nous nous étonnons que cette feuille de route présidentielle pourtant claire ne s'applique pas au CHSCT et dans les différents groupes de travail sur le devenir des personnels** où, en permanence, nous subissons la défiance et les manœuvres de l'Administration sur nos propositions et sur notre volonté de construire ensemble la nouvelle collectivité dans l'intérêt du service public et des agents.

**La CGT ne cautionnera aucune entreprise de régression sociale que ce soit sur le temps de travail, l'action sociale ou encore le régime indemnitaire.** Nous en appelons par conséquent à la Présidente pour que soient appliqués concrètement et sans faux-semblants ses engagements par son Administration. Il est temps de mettre les propositions concrètes sur la table des négociations et que la « bienveillance » assénée dans la communication institutionnelle s'applique aussi en matière de dialogue social et à l'endroit des représentant-e-s du personnel dûment mandatés lors des élections professionnelles pour défendre et protéger les agents.

---

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

## **Déclaration intersyndicale sur le rétablissement du taux de cotisation de 1 % pour le CNFPT**

La CGT a lu, au nom de l'intersyndicale, une déclaration pour le rétablissement du taux de cotisation de 1% pour le CNFPT. En effet, **le taux de cotisation qui a été réduit à 0,9% par la loi de finances pour 2016 n'a pas été rétabli à 1% pour 2017**, contrairement aux engagements de la ministre de l'époque, alors que l'excédent financier du CNFPT se situait fin 2016, à seulement 12 millions d'euros (soit 10 jours de fonctionnement 2017).

Le CNFPT ayant puisé en 2016 dans ses réserves financières est confronté pour 2017 à une baisse de recettes de l'ordre de 30 millions d'euros et de fait, une baisse des dépenses d'un montant équivalent.

**Cette situation a contraint le CNFPT à réduire son offre de formation, pour 2017.** Concrètement, ce sont des formations refusées et annulées.

Si le 1% n'était pas rétabli pour 2018, les mesures à prendre seraient encore plus draconiennes et la capacité du CNFPT à assurer ses missions remises fortement en cause avec toutes les conséquences que cela aurait sur le personnel, les collectivités locales, la qualité du service public.

### **Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du 26 janvier 2017.**

Le CTP s'ouvre traditionnellement avec le vote sur l'approbation du PV du CTP précédent. Pour rappel, le CTP du 26 janvier 2017 s'est tenu suite au report du CTP du 18 janvier 2017 où, nous avons en intersyndicale exigé le respect du dialogue social et des décisions prises dans les instances.

Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, la CGT exerce un droit de suite qui consiste à s'enquérir des suites données aux discussions et propositions débattues. Nous avons maintes fois déploré que les questions posées ne recevaient aucune réponse de l'Administration.

Cette fois-ci, et pour la première fois, nous avons obtenu, en fin de séance, quelques réponses aux questions posées le matin.

Nous saluons cette évolution, et sommes certains que désormais, les réponses attendues par les agents nous seront données bien plus rapidement.

### **DROITS DE SUITE**

- **Les problèmes d'effectif au Lycée Charles Alliès de Pézenas**: l'agrandissement du lycée et l'augmentation des effectifs s'est faite sans anticipation de dotation de personnel supplémentaire. L'administration évoque un différend entre la direction du lycée et la région sur l'affectation d'agents régionaux à des tâches de secrétariat. Nous l'entendons, mais nous demandons que la question des effectifs de personnels soit travaillée en amont de chaque projet d'agrandissements de lycées (c'est le cas pour Beaulieu, Valence d'Agen, Caussade).
- **Les équipes de titulaires remplaçants** : Sur notre proposition, le Directeur Général des Services s'était engagé, avec l'aval de la Présidente, à constituer un pool de titulaires remplaçants dès la rentrée, pour intervenir dans des lycées de Toulouse d'une part, de Montpellier d'autre part. Nous avons indiqué que la CGT était disponible pour travailler à l'organisation de ces équipes.

---

#### **Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie**

**Toulouse** : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

**Montpellier** : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

Mais l'Administration s'est montrée plus frileuse, contestant l'engagement présidentiel, évoquant une efficacité en demi-teinte dans certaines Régions. Pour notre part, nous savons que la Nouvelle Aquitaine s'est dotée de telles équipes.

La collectivité est en réflexion sur des métiers difficiles à remplacer comme par exemple, les responsables de cuisine, les cuisiniers.

Nous insisterons pour que la DRH s'implique plus dans la mise en œuvre de cette commande de la Présidente et du DGS.

- **Nous demandons une nouvelle fois à revoir la carte des emplois** et les critères de dotation qui permettent d'affecter les effectifs dans les lycées. Nous demandons à retravailler sur cela, car les agents des lycées, dont la moyenne d'âge est de 54 ans, sont confrontés à des conditions de travail difficiles, que les problèmes d'effectifs renforcent.
- **Le régime indemnitaire des nouveaux embauchés** : les primes régies par l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 (prime d'assiduité en MP et prime de fin d'année en LR) ne sont pas versés aux nouveaux embauchés, créant une situation d'inégalité. La Présidente avait demandé à la DRH de trouver solution, mais celle-ci n'a pas avancé pour le moment. Nous maintenons, comme le stipule la loi NOTRe, que dans l'attente d'une nouvelle délibération sur le régime indemnitaire, les agents nouvellement recrutés bénéficient du régime indemnitaire et des conditions d'emploi qui étaient applicables à l'emploi auquel ils sont affectés.
- **L'accès aux PV pour l'ensemble des agents**

Nous avons demandé un état d'avancement de la refonte de l'intranet régional annoncé pour mai ou juin qui devrait faciliter l'accès aux documents des instances représentatives du personnel.

A cette occasion, **la CGT a réitéré sa demande officielle de pouvoir s'adresser par mail à l'ensemble des personnels de la Collectivité** car, en la matière, il règne la plus totale des inégalités entre Toulouse et Montpellier (même si certaines organisations semblent disposer d'une **mailing-list globale Toulouse-Montpellier tous sites**).

Nous exigeons de pouvoir disposer **sans délai** de cet outil pour rendre compte de notre mandat aux agents de la Région Occitanie. En attendant, vous pouvez retrouver les documents sur l'intranet : <http://intranet.lrmp.fr/accueil/agents/espace-rh/instances-representatives-du-per/proces-verbaux-de-comites-techni.html>

### **Vote du PV du 26 janvier 2017**

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>CGT</b>	<b>3</b>		
CFDT	4		
FO	2		
UNSA	2		
FAPT	3		
SUD		1	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		

---

#### Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.lrmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.lrmp@cr-mip.fr)

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

## Point 2 : Présentation d'organigrammes et modification

Il nous est proposé à l'examen et à la validation :

- Une modification d'organigramme pour la **Direction de la Documentation et des Archives (DDA)**
- Deux nouveaux organigrammes : CESER et Direction du projet d'Administration

### 1) Direction de la Documentation et des Archives

A la suite du départ en retraite de la directrice déléguée, le poste est transformé en poste de directeur adjoint.

La différence entre les deux fonctions ne nous est pas apparue clairement. Nous avons donc rappelé que nous sommes toujours en attente du contenu des **contrats de délégation des directeurs délégués de la Collectivité**, pourtant promis en juin 2016 lors du vote sur les échelles fonctionnelles et sur les méta-organigrammes des directions.

Dans cette direction, il y a 2 postes vacants : documentaliste A pourvu en interne (filière administrative et agent d'archive C pourvu (filière patrimoine) en interne.

Les 3 agents de catégorie A sont des responsables d'unité. Le Directeur adjoint est situé sur Toulouse en charge d'une partie de la documentation.

### Vote sur l'organigramme de la DDA

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>CGT</b>	<b>3</b>		
CFDT	4		
FO	2		
UNSA	2		
FAPT	3		
SUD		1	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		

### 2) CESER

La modification de l'organigramme du CESER intervient alors que la fusion des CESER est annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La modification d'organigramme pour cette **période transitoire** consiste principalement à transformer un poste de chargé de mission en poste de conseiller technique, directement rattaché à la directrice.

Nous avons contesté la corrélation établie par l'Administration entre l'intitulé et le contenu du poste : le travail sur les fiches métiers propose en effet une fiche « conseiller technique » qui assiste un-e élu-e dans ses choix. Or la mission proposée au CESER porte plus sur la méthodologie de travail des conseillers CESER. De plus, les chargés de mission recrutés à l'extérieur du CESER sont remplacés par des CDD.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin - 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud - Bureau 123. 05 61 33 57 68 - 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

Montpellier : CGT - 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

Au-delà de cette ambiguïté, que la DRH accepte de retravailler, les syndicats ont rapporté la dégradation de l'ambiance de travail au CESER, notamment à l'occasion des discussions sur le nouvel organigramme.

Enfin, nous avons interrogé la nécessité de modifier à ce CTP un organigramme qui devra l'être de nouveau en janvier prochain, date d'installation du nouveau CESER, avec une redéfinition du périmètre des commissions.

La présentation et les réponses de la directrice ne nous ayant pas convaincus aussi bien dans le collègue « employeur » que « personnels », nous avons demandé de mettre au vote, non pas le nouvel organigramme, mais le report de l'examen de cet organigramme.

### **Vote pour le report de l'examen de l'organigramme du CESER**

<b>Collège Personnels</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>CGT</b>	<b>3</b>		
CFDT	4		
FO	2		
UNSA	2		
FAPT	3		
SUD	1		
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		
<b>Collège Administration</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		

### **3) Direction de projet d'administration**

La mise en œuvre d'un projet d'administration conduit à proposer la création d'une direction de projet au sein de la délégation transversalité/démarche Progrès en charge de l'accompagnement au changement.

La direction de projet d'administration est constituée de deux postes :

- Un directeur de projet (catégorie A)
- Une assistante (catégorie C)

Nous avons demandé des garanties sur l'impact sur la DCIC, d'où viennent ces deux agents. Si le poste de directeur est maintenu à la DCIC, rien n'est moins sûr concernant le poste de secrétaire.

Nous demandons à la DGD Madame LALA-ALQUIER de faire rapidement le point avec les agents de la DCIC sur les besoins de cette direction et sur l'organisation de son travail.

Par ailleurs, nous avons enfin obtenu un point d'information sur le **projet d'administration** qui aura lieu avec les organisations syndicales le 9 juin prochain.

**Dans l'attente de ces garanties, la CGT n'a pas validé le nouvel organigramme.**

---

**Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie**

**Toulouse** : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

**Montpellier** : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

### Vote du nouvel organigramme « direction de projet administration »

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>CGT</b>			<b>3</b>
CFDT	4		
FO	2		
UNSA	2		
FAPT	3		
SUD		1	
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		

### **POINT 6 : Maison de la Région**

Demandé par la CGT lors du CTP de décembre 2016, Mme Bassinet, conseillère technique auprès du Directeur Général des Services, a présenté l'état d'avancement du déploiement des Maisons De la Région (MDR) à l'ensemble de l'Occitanie.

Implantées dans les départements, ces maisons de la région ont vocation à accueillir de manière permanente ou temporaire les personnels de différentes directions, afin de rapprocher la mise en œuvre des missions de service public de ses destinataires, sur 3 volets (pour le moment) :

- Emploi, formation professionnelle
- Economie
- Transports départementaux

Actuellement, il existe 6 MDR : Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Nîmes, Béziers, Mende + 1 antenne régionale à Rodez.

#### **Evolutions à venir**

- Passer, en Midi-Pyrénées, d'un maillage réalisé par les Bureaux territoriaux (BT-DEF) et les Maisons Communes Emploi Formation (MCEF - associations loi 1901) à un maillage MDR.
- Harmoniser l'offre de service à destination :
  - o Des habitants, concernant les questions d'emploi, de formation et de transport
  - o Des entreprises et associations, concernant les questions économiques.

Sur Toulouse et Montpellier, il y aura une cité des métiers ou une structure similaire.

Ces implantations supposent de trouver souvent de nouveaux locaux, qui devront accueillir plus de personnels, permanent ou en mission sur les territoires.

#### **Etat d'avancement des projets immobiliers (à la date du 27 avril 2017):**

- Lot : la MDR ouvrira sous peu à Cahors dans des locaux hébergeant la CCI
- Tarn-et-Garonne : à Montauban, la MDR s'installera dans les locaux de l'agence de développement économique (compétence des départements intégrée par la Région), avec MADEELI, structure satellite de la région pour le développement économique de l'export et de l'innovation (qui devient employeur support des ex-agents départementaux de l'agence de développement économique).

#### **Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie**

**Toulouse** : CGT - Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin - 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud - Bureau 123. 05 61 33 57 68 - 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

**Montpellier** : CGT - 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

- Gers : à Auch, les discussions avec la CCI sont en cours.
- Hautes-Pyrénées et Aveyron : à Tarbes et à Rodez, la MDR serait implantée dans les locaux actuels de la MCEF.
- Tarn : à Albi, les locaux sont en cours de recherche près du conseil départemental.
- Pyrénées Orientales et Gard : à Perpignan et Nîmes, il s'agit de trouver des locaux en proximité des gares.
- Lozère : à Mende, la MDR actuelle serait agrandie pour accueillir MADEELI

Un point sera refait en CTP de juin avec une proposition d'organisation cible, et la présentation du profil de poste des responsables de MDR.

**Cette présentation a laissé de nombreuses questions en suspens dont nous attendons à présent les réponses :**

- Quel est le coût prévisionnel, par département, de la mise en œuvre, en termes de fonctionnement et d'investissement, de ce projet d'implantation territoriale, au regard de l'investissement actuel dans les bureaux territoriaux, les MDR existantes et les MCEF ?
- Nous avons également demandé un état des lieux des effectifs et des différents statuts des personnels concernés, que ce soit en MDR, en BT-DEF, en MCEF, en agences de développement économique, en service des transports gérés en délégation par les départements, ou en organismes « satellites » (Madeeli). L'intégration de tout ou partie des salariés des MCEF n'est pas exclue.
- Nous avons demandé un calendrier d'ouverture avec des échéances.
- Nous avons souhaité avoir des éléments sur l'équipement de ces MDR ainsi que des garanties concernant leur maintenance (bâtiment, informatique, entretien des locaux).
- Le passage d'une logique de guichet à une logique de projet doit se faire sur la base d'une cartographie des interventions de la région sur les territoires, afin de donner de la cohérence aux actions menées par les différentes directions sectorielles. Nous avons redemandé, comme nous l'avons fait depuis mi-2015, que cet état des lieux soit réalisé avec les agents. Le DGS a confirmé être d'accord pour que s'organisent rapidement des rencontres entre agents des différentes directions : DEF, DATRM, DSOL, DEI, DEJ, Direction du Tourisme, notamment, mais aussi la DITEE et la DITM...
- Comment l'expertise des bureaux territoriaux en matière de formation professionnelle va-t-elle évoluer ? Le DGS a confirmé que l'organisation de la DEF va évoluer, avec des missions centrées sur :
  - o Les enjeux économiques des territoires, leurs besoins et les réponses de la région. Le travail DEF/MADEELI débutera au deuxième semestre.
  - o Le continuum emploi formation orientation / notamment en ce qui concerne les jeunes
  - o L'instruction et la construction de la commande publique de formation, plus tournée vers les acteurs de l'emploi.
- Quelle va être l'articulation avec les organismes « satellites » : MADEELI, Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI), Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE), Cogemip, Centres Régionaux du Tourisme (CRT), ...
- Quelle sera la nature de l'implication des élus régionaux dans ce projet ?

---

**Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie**

**Toulouse** : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

**Montpellier** : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)



- Nous avons demandé le passage préalable du CHSCT dans ces MDR qui sont des lieux de travail de personnel de la Région.

En synthèse, le projet nous a été présenté sans grande précision, et le DGS a renouvelé ses déclarations d'intention. Mais concrètement, hormis la recherche de locaux, le travail sur le fond du projet n'a pas commencé. De plus, le maillage territorial, avec **une MDR par département, n'est plus aussi resserré qu'avec le réseau des MCEF** pour la partie Midi-Pyrénées, ce qui contredit l'ambition de proximité affichée par la Présidente.

Ces changements de locaux – sans que le devenir de chaque MCEF soit énoncé clairement - impactent également les missions et lieux de travail des **agents et salariés**, qui, il faut le rappeler, **ne sont ni informés, ni associés à ces évolutions**.

Enfin, il n'y a **aucune information** concrète sur l'évolution de l'implantation territoriale **en Haute-Garonne et dans l'Hérault**, alors que ce sont dans ces départements que se concentre l'essentiel des effectifs d'agents et de salariés MCEF.

**Ce que les agents réclament, c'est construire le sens. Au lieu de cela, ils sont, comme les personnels des organismes associés ou satellites, laissés dans l'ignorance la plus totale.**

Enfin, comme la Présidente, **nous n'aimons pas être les derniers au courant et apprendre l'ouverture de maison de la Région par la presse** (ouverture de celle de Montauban le 10 mai 2017 et celle de Nîmes le 28 mai 2017) deux semaines après à peine le CTP...

Cette manière de procéder nous met devant le fait accompli sans répondre à nos questions préalables concernant les situations des personnels.

#### **POINT 5 : Projet Services Informatiques**

Dans le contexte de la fusion et de la réorganisation de la Collectivité, il a été demandé au Service Informatique de travailler sur l'évolution de l'équipement informatique et l'harmonisation de ces systèmes.

Ce chantier d'ampleur a des impacts importants sur les conditions de travail des agents. Le nouveau dispositif prévoit :

- ordinateurs portables pour les agents en déplacement
- renforcement du dispositif de prêt auprès de la DSI ou de certains secrétariats de direction
- smartphones pour connexion à distance.
- wifi dans chaque bâtiment
- mise en place d'une messagerie unique mai 2017 : **Blue Jean**
- déploiement des doubles écrans, notamment pour les agents instructeurs gestionnaire gérant en parallèle plusieurs applications et ou tâches.
- mais quid du déploiement de la fibre internet et de l'opérationnalité du réseau dans les lycées ?

Par ailleurs, nous alertons sur les besoins futurs des MDR où animation territoriale et accueil du public impliquent, à côté des pratiques dématérialisées, des versions papier des documents, des guides, des dossiers, des revues, etc.

Par ailleurs, le déploiement massif des nouvelles technologies appelle au **respect de la confidentialité** et interroge nos **conditions de travail**.

---

#### **Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie**

**Toulouse** : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

**Montpellier** : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

### **Sur le respect de la confidentialité**

La CGT a soulevé la problématique existante de « l'indépendance informatique » du CESER et de la compatibilité avec intégration des SI.

Nous avons également rappelé à notre employeur qu'il devait **garantir aux organisations syndicales des systèmes indépendants de la Collectivité** (ligne téléphonique séparée, réseau informatique comme le stipule l'arrêt N°02-40498 de la Cour de Cassation du 6 avril 2004). Ce qui n'est pas le cas à ce jour à Toulouse et à Montpellier.

### **Sur nos conditions de travail**

La mise à disposition massive d'ordinateurs pose l'exigence du droit à la déconnexion, un des rares aspects positifs de la loi El Khomri (article 55 de la loi du 8 août 2016 dite « loi Travail »).

**La CGT exige l'application du droit à la déconnexion** et combat les discours sur la responsabilité individuelle des agents. Nous sommes plutôt partisans de rendre le service indisponible sur certaines plages horaires (par exemple, avant 7h du matin et après 19h le soir).

Par ailleurs, le travail sur écran et dans des locaux équipés de bornes wifi impacte les postures au travail (lumière, hauteur d'écrans, souris, ...), d'où la nécessité de saisir des ergonomes en phase amont lors de l'organisation de poste de travail et de veiller à préserver les agents électrosensibles (Décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques)

Pour l'ensemble de ces raisons, **le CHSCT doit être impliqué dans ces réflexions en amont et lors du déploiement des nouvelles technologies sur nos postes de travail.**

### **Pour une charte informatique harmonisée et un guide des bonnes pratiques**

La CGT est disponible pour élaborer une **charte informatique commune** afin de réglementer l'usage, de donner des limites et un cadre à l'usage de ces nouvelles technologies.

La CGT est prête à s'engager sur un **guide des bonnes pratiques informatiques** en intégrant le **droit à la déconnexion** ainsi que pour la rédaction d'une charte des mails.

### **POINT 3 : Reprise en régie de la restauration du Lycée Lamour de Nîmes**

La Collectivité a décidé **la reprise en régie de la restauration du lycée Lamour** à Nîmes, du lycée Champollion à Lattes et lycée Monnet à Montpellier.

Le lycée Lamour sera le premier à passer en régie **en résiliant de façon anticipée le contrat de délégation de service public (DSP)**. Les deux autres lycées passeront en régie en septembre 2018, date de la fin de contrat de délégation.

**La CGT salue cette mesure concrète de la Présidente attachée à la régie et au service public assurée par des agents publics.**

Nous prenons cette décision comme **un point de départ** sur la (ré)-internalisation de prestations que la Région a délégué : huissiers à Montpellier, nettoyage des bureaux, des Hôtels de Région, marché Energie dans les lycées de Midi-Pyrénées, etc.

---

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin - 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud - Bureau 123. 05 61 33 57 68 - 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

Montpellier : CGT - 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

### **Au lycée d'Auzeville : reprenons la restauration en régie !**

La CGT demande donc que soit poursuivie ces reprises en régie notamment au **lycée d'Auzeville** dont la restauration est assurée par un prestataire extérieur.  
Le cas d'Auzeville est d'autant plus symptomatique que la collectivité va injecter des sommes importantes dans des travaux pour l'espace restauration de cet établissement : 70% financés par la Région (sur 3 à 5 millions). De plus, l'ENFA n'utilise que 10% de cet équipement de restauration, les 90% restant étant utilisés par les élèves du lycée d'Auzeville. Rien ne justifie le maintien d'une externalisation des services de restauration.

A cette annonce de la reprise en régie de la restauration du lycée Lamour, la CGT a abordé la nouvelle organisation du travail du service de restauration

Il apparaît que les fonctions de gérant de restauration ne sont pas les même que celle de chef cuisine. Il sera nécessaire de clarifier les fonctions et les postes lors de l'organisation du travail. Pour la CGT, le plus haut niveau de qualité de la restauration doit être maintenu toute l'année. Il faut donc des personnels aux compétences et aux qualifications reconnues (bouchers, pâtisseries, ...)

Enfin, il serait opportun que la part versée par les familles des élèves (FARPI) aille à la qualité des repas servis et non pas au fonctionnement général du lycée.

### **Vote sur la reprise en régie**

<b>Collège Personnels</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>CGT</b>	<b>3</b>		
CFDT	4		
FO	2		
UNSA	2		
FAPT	3		
SUD	1		
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		
<b>Collège Administration</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		

### **POINT 4 : Dispositif « équipements pédagogiques individuels – carte Jeune »**

A compter de 2017, la Région Occitanie étendra sur l'ensemble du territoire et à destination des lycéen-ne-s les dispositifs existants dans les régions avant la fusion :

- Le dispositif **Gratuité des manuels scolaires et premiers équipements professionnels / loRdi**,
- Le dispositif **Carte Jeune Région** : support d'accès unique à la restauration scolaire et à l'établissement, et dispositif permettant d'accéder à de nombreuses aides à la lecture, au sport, à l'hébergement et à la restauration.

Seront concernés par ce nouveau dispositif :

- 379 établissements scolaires publics et privés
- 226 000 élèves

La Région propose d'organiser en régie la fourniture des équipements pédagogiques et

---

#### **Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie**

**Toulouse** : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

**Montpellier** : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

l'accompagnement des familles pour l'utilisation de la carte jeune.

Pour le dispositif Gratuité, il est prévu :

- **2 emplois permanents dans les services généraux** : 1 A (Toulouse – coordination) et 1 B (transformation de poste de C en B Montpellier)
- **3 emplois non permanents** de catégorie C (2 Montpellier/ 1 Toulouse) pour une durée de 10 mois

Pour le dispositif Carte Jeune Région (à temps plein sur le site de Toulouse)

- **2 emplois permanents dans les services généraux** : 1 B et 1 C
- **8 emplois non permanents** pour une période de 8 mois (Toulouse) : renforcement de la cellule d'information téléphonique gérant les 40 000 appels.

Pour le dispositif gratuité seront recrutés **500 emplois non permanents à temps plein** :

- **27 correspondants locaux** (11 Montpellier + 16 Toulouse) sur une période de 9 mois (de mars à novembre) responsables de l'opération Carte jeune
- **260 correspondants d'établissement** (105 Montpellier + 155 Toulouse) sur 2 périodes, pour une durée totale d'embauche de 2 à 3 mois (temps plein 35h)
- **180 agents manutentionnaires** (90 Toulouse + 90 Montpellier) sur une période de 1 mois (temps plein 35h)

Le recrutement se fait par le biais d'une publication dans les journaux et sur le site internet de la Région.

Pour la CGT, l'extension et l'harmonisation des dispositifs « équipements pédagogiques - carte jeune » qui comprend un important volet ressources humaines doit s'accompagner **d'un renfort des services RH en charge du recrutement et du suivi de ces personnels permanents et surtout non permanents.**

**Par conséquent, la CGT exige la mise en place de renfort de personnel dans les DRH de Toulouse et de Montpellier.**

Par ailleurs, le **droit du travail s'applique aussi pour ces salariés** que ce soit le temps de travail, les déplacements sur le territoire, la pénibilité des tâches, etc. La CGT sera attentive à la situation de ces personnels

**Ces salariés doivent pouvoir bénéficier des mêmes outils** pour remplir leurs missions (locaux, véhicules, équipements informatiques) **et des mêmes protections.** Nous suggérons que soient privilégiés des recrutements sur critères sociaux (étudiants boursiers, personnes en recherche d'emploi, etc.) par le biais par exemple de conventionnement avec Pôle Emploi ou avec le CROUS.

Enfin, **la CGT demande la mise à jour et la validation en CTP des organigrammes concernés par la mise en place de ces dispositifs.**

---

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

## Questions diverses posées par la CGT

### Question 1 : Temps de travail

Dans le cadre des discussions sur le temps de travail, la CGT demande un **recensement des heures supplémentaires (avant écrêtement)** effectuées par les agents régionaux (services généraux et lycées) sur l'année 2016.

La DRH s'engage à nous fournir ces données et les premières projections sur 2017 qui nous ont été transmises font apparaître qu'en moyenne **chaque agent des services généraux** (hors cadres supérieurs qui ne pointent pas) fait « cadeau » à la Collectivité d'environ, une journée par mois soit, **10 à 12 jours par an**.

Cette première estimation est cohérente avec la situation constatée par le CHSCT pour les agents du siège de Région de la Nouvelle Aquitaine. En effet, en 2015, c'est-à-dire avant la fusion, les dépassements atteignaient en moyenne 11 jours / an / agents dans cette Région.

Nous rappelons l'engagement de la Présidente à harmoniser les situations des personnels sur le mieux disant. Il serait **inconcevable** que la Collectivité s'engage, au nom du « fonctionnaire bashing » vers **une augmentation du temps de travail**.

Comme cela avait déjà été le cas fin 2015 à l'occasion des premières négociations, **la CGT sera particulièrement vigilante au maintien des congés annuels et des RTT** et fait de cette question un facteur de rupture avec la Collectivité.

### Question 2 : Indemnité kilométrique pour les agents se rendant avec leur vélo personnel à leur lieu de travail

Comme évoqué lors du groupe de travail sur les déplacements professionnels et lors de l'élaboration de la charte des bonnes pratiques, la CGT a proposé qu'au nom de l'égalité de traitement entre les agents et des effets bénéfiques pour l'environnement et pour leur santé, que soit mise en place une **indemnité kilométrique pour les agents qui se rendent au travail à vélo** (en usage déjà dans les entreprises privés depuis le 13 février 2016 et dans certaines collectivités territoriales (CA La Rochelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Cette indemnité est de **25 cts du kilomètre** et est plafonnée à **200 € / an**.

La Collectivité a accepté le principe et mettra en place cette indemnité dès la publication des décrets correspondants. C'est une avancée pour les agents régionaux même si nous aurions espéré un peu plus de volontarisme pour cette « Région à énergie positive ».

Vos représentant-e-s CGT  
**Annabelle CHAUBET, Alain HUGUES,  
 Didier PRANEUF et Patrick AUZENDE**

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)